



**Avis n. 50 - 2025**

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR FORNITURE DE CARBURANT  
DÉTAXÉ PAR CARTE CARBURANT POUR VÉHICULE DE SERVICE DU CONSULAT  
GÉNÉRAL D'ITALIE À METZ**

**1) POUVOIR ADJUDICATEUR**

Consulat Général d'Italie à Metz - [contabilita.metz@esteri.it](mailto:contabilita.metz@esteri.it) - 7, Bd Clemenceau - 57000 METZ (FRANCE). Responsable de la procédure: Cristina Cireddu

**2) OBJET DE LA FOURNITURE**

Acquisition d'une carte carburant destinée au véhicule de service, permettant l'approvisionnement en carburant bénéficiant du régime de détaxation conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

**3) PROCÉDURE DE CHOIX DU CONTRACTANT**

Attribution directe.

**4) DURÉE DU MARCHÉ**

Le contrat a une durée annuelle, avec date de début 01 Janvier 2026, en excluant toute tacite reconduction.

**5) SUJETS ADMIS**

Peuvent participer à la procédure tous les opérateurs économiques qui :

- présentent les 3 formulaires, ci-joints, dûment remplis et signés, ainsi que l'attestation URSSAF;
- présentent les habilitations professionnelles requises.

**6) MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT**

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur manifestation d'intérêt via une communication en format électronique à l'adresse [contabilita.metz@esteri.it](mailto:contabilita.metz@esteri.it), en joignant une copie du document d'identité du souscripteur.

**7) CRITÈRES D'ADJUDICATION**

Offre commerciale la plus avantageuse (prix le plus bas), rotation et fiabilité des fournisseurs.

**8) DIVERS**

Le présent appel n'est qu'une invitation à manifester intérêt et non pas une offre au public ex art. 1336 code civile italien, et n'engendre aucune obligation pour le Consulat Général d'Italie à Metz vis-à-vis des sujets intéressés.

Le Consulat Général d'Italie à Metz se réserve toute décision par rapport à la procédure, y compris celle d'en modifier les termes, les modalités et les contenus, de la suspendre ou de l'interrompre, quel que soit son état d'avancement, et sans que les intéressés puissent avancer aucune demande de réparation ou d'indemnisation auprès du Consulat Général d'Italie à Metz.

Pour toute clarification ou renseignement supplémentaire, ceux qui sont intéressés peuvent envoyer un mail à l'adresse suivante : [contabilita.metz@esteri.it](mailto:contabilita.metz@esteri.it).

La Consule Générale  
Antonella Fontana